

Le mardi 21 Janvier 2025



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération **2 - 2025** : Admission en non-valeur et créances éteintes - Budget Eau de la commune

Le Maire expose au conseil municipal ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable du Trésor,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Trésorier dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Accepte d'admettre en non-valeur le titre figurant sur l'état ci-joint dressé par Mme la Trésorière de Crest et s'élevant à la somme de 153 Euro.

Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances seront inscrits au budget de la commune de l'exercice 2025.

Autorise le Maire à signer tout acte ou pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.